

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par

M. Breton, Mme Boëlle, M. Perrut, Mme Meunier, Mme Audibert, Mme Kuster, Mme Louwagie,
Mme Blin, M. de la Verpillière, M. Cinieri, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bazin, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras et M. Gosselin

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle respecte la liberté de l'enseignement.